

Question 1 :

Je ne peux pas généraliser mes propos pour toute l'Europe, ceux ci se concentreront sur la France. On peut distinguer deux types de connexion à Internet pour le grand public.

D'abord, la connexion à Internet « fixe ». Avec ces connexions, les problèmes de neutralité existent. On peut par exemple voir que l'utilisation de protocoles de Pair à Pair (P2P) est problématique chez certains, rendant parfois la connexion inutilisable pour d'autres usages (même lorsque le client bride la vitesse d'envoi et de réception). D'autres anomalies existent avec ce protocole dont l'utilisation est assez coûteuse pour les fournisseurs d'accès.

Plus grave, j'ai constaté que chez mon fournisseur d'accès à Internet, Orange, je ne pouvais tout simplement pas héberger de serveur SMTP communiquant avec l'extérieur. Le port 25 en TCP est bloqué. Ceci fait qu'il m'est impossible d'héberger mon propre serveur mail chez moi. Ceci est fait pour éviter que des machines infestés envoient du SPAM. Néanmoins, ce filtrage devrait être facultatif et devrait être effectué chez le client (sur son modem par exemple) et non pas au niveau du réseau.

L'Internet mobile, quant à lui pose d'énormes problèmes au niveau de la neutralité. Ceux ci n'étant même pas des accès à Internet, en effet, Internet est un réseau constitué de machines pouvant être indifféremment client et serveur, ces offres plaçant le terminal du consommateur derrière un NAT, il est impossible d'agir en tant que serveur sur un tel réseau. En plus de cela, on me rapporte souvent de nombreuses limitations, notamment sur les protocoles utilisés. Les publicités des opérateurs parlant d'une offre « Internet + mail » devrait simplement suffire pour montrer le problème : on est loin d'un accès au réseau Internet, puisque dans ce cas, l'opérateur n'a pas à savoir si un paquet IP transporte un mail, une page web ou n'importe quoi d'autre.

Enfin, je pense que le travail d'une autorité telle que l'ARCEP (le régulateur des télécoms en France), appuyée par des lois de défense de la neutralité d'Internet, est indispensable pour assurer une parfaite neutralité, en effet, la plupart des personnes qui consomment de l'accès à Internet le font sans connaissances techniques avancées, elles ne peuvent donc pas choisir en connaissance de cause un Internet neutre puisqu'elles n'ont jamais été sensibilisées au problème. Ici, la concurrence n'est donc pas la solution.

Question 2 :

Je pense tout d'abord que les problèmes de net neutralité peuvent venir des fournisseurs d'accès à Internet qui ne savent pas rester à leur place de fournisseur d'accès à Internet. On voit de plus en plus les fournisseurs d'accès à Internet grand public se transformer en fournisseur de contenus. Le premier exemple qui me vient à l'esprit est le partenariat entre Orange et Deezer, il y a là, pour moi, un gros risque d'abus (Spotify, un site concurrent de Deezer aura il le même traitement sur le réseau que ce dernier ? Les requêtes destinées à Spotify ne risquent elles pas d'emprunter une route peu optimisée à l'inverse des requêtes destinées à Deezer?). Ce problème existe également au niveau de la Vidéo à la Demande. On imagine bien ici que le problème soulevé est une atteinte à la libre concurrence. Un jour, un ex chef d'entreprise m'a dit qu'il ne valait mieux pas être en concurrence avec son bailleur, il en a fait faillite. De la même manière, Spotify, ainsi que toutes les plateformes de distribution de contenus musicaux en ligne dépendent d'Orange, dont les clients doivent représenter une grosse part des clients de Spotify. Mais depuis le partenariat avec Deezer, En plus de dépendre d'Orange, les plateformes de distribution de contenu musicaux sont en concurrence avec Orange. Ce n'est pas une position viable à long terme. On peut noter en plus de cela que Orange pourrait vouloir « empêcher » ses clients de télécharger des contenus culturels sans autorisation, considérant cela comme une forme de concurrence, cela pourrait se faire, par exemple, en bloquant tous les échanges utilisant un protocole de Pair à Pair, bloquant ainsi de nombreuses utilisations licites de ces protocoles. C'est à la justice de régler la question de la copie de contenus culturels, les fournisseurs d'accès à Internet n'ont pas à se faire justice soit même.

Une autre source du problème de la neutralité du net peut venir des gouvernements. En effet, ceux ci sont enclins à vouloir « filtrer » Internet des contenus pédophiles ou terroristes. Ces problèmes de contenus

illégaux ne doivent pas se régler par un simple filtrage qui porterait atteinte à la neutralité du net. Ces problèmes doivent être combattus à la source.

Question 4 :

Je peux difficilement parler du point de vue d'un opérateur. Maintenant, mes connaissances me disent que sur un accès à Internet grand public, le point d'étranglement d'une connexion sera la ligne qui relie le client) à son DSLAM. À partir de là, si la QoS me semble importante sur ce lien, elle me paraît moins importante sur le reste du réseau.

Le protocole IP gère la QoS. Si un serveur ou un client considère que certains paquets sont plus importants que d'autres et ont des priorités à respecter, alors ils marquent leurs paquets pour tenir compte de la QoS, l'opérateur n'a plus qu'à en tenir compte. Je ne vois pas la pertinence de faire plus que cela, mais encore une fois, n'étant pas opérateur, ma vision des choses est peut être un peu simpliste.

Question 5 :

Je pense que si jamais une QoS était effectuée par mon opérateur, je devrais, au minimum, en être informé. Le mieux serait que je puisse la configurer moi même : je ne vois pas pourquoi mon opérateur aurait une meilleure connaissance de ce qui est mieux pour moi.

Question 6 :

Pour moi, la politique de gestion de trafic devrait être identique entre les accès à Internet fixe et les accès à Internet mobile. En effet, l'inverse risque de créer une séparation entre ces accès, avec des services prévus pour un accès fixe et d'autres pour un accès mobile. Pour moi, tous les accès à Internet doivent être identiques et traités de la même manière, peu importe la technologie employée (ADSL, SDSL, RTC, 3G, EDGE, satellite, câble, fibre optique ...).

Question 15 :

Ce questionnaire n'a pas parlé des serveurs DNS « menteurs ». Si cela n'est pas une atteinte à la neutralité d'Internet (en effet, mes paquets IP sont bien routés vers le serveur menteur et arrivent bien jusqu'à chez moi, ils n'ont pas été altérés), cela peut être dangereux pour les personnes qui ne sont pas informées que le serveur DNS de leur FAI « ment » (en leur affichant une page de pub lorsqu'un domaine est introuvable par exemple), ces personnes ne sachant pas qu'une alternative est possible.